

SESSION DE FORMATION DES FACILITATEURS AU BUDGET PARTICIPATIF

....

**Du 14 au 25 Juin 2021
à Saly-Sénégal**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le budget participatif apparaît de plus en plus comme une innovation des pratiques d'administration des collectivités territoriales apte à promouvoir les principes de bonne gouvernance locale. Elle peut rendre les dépenses des collectivités territoriales plus transparentes et stimuler la participation des citoyens à la prise de décisions relatives aux ressources publiques et leur mobilisation. Elle peut aussi améliorer les recettes fiscales des collectivités territoriales et réorienter les investissements vers les infrastructures de base en faveur des quartiers défavorisés. Elle contribue enfin au renforcement des réseaux sociaux et aide à aplanir les divergences entre élus et les différentes composantes de la société civile.

Parce qu'il élargit la base de la participation des citoyens à l'affectation des ressources publiques, le budget participatif concourt à l'avènement de collectivités territoriales socialement mieux intégrées, en permettant aux catégories sociales traditionnellement marginalisées de rompre le cycle de l'exclusion. En Afrique, le budget participatif attire depuis le début des années 2000, de plus en plus l'attention des gouvernements nationaux et locaux, de la société civile et des organismes de développement international.

Pour les collectivités territoriales africaines le processus du budget participatif constitue un puissant levier contribuant à la mise en œuvre de nouveaux agendas mondiaux, notamment les objectifs du développement durable en particulier l'ODD 11 «**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**» et l'ODD 16 «**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**», le nouvel agenda urbain et l'agenda du climat.

Il permet également aux citoyens de mieux se faire entendre dans l'élaboration des budgets et la gestion des ressources et services publics. Le budget participatif est reconnu non seulement comme un moyen pour une meilleure efficacité budgétaire, mais également une solution pour orienter les ressources publiques vers les plus pauvres et assurer ainsi une meilleure justice fiscale, une inclusion sociale, économique et l'approfondissement des processus de décentralisation et la responsabilisation des gouvernants vis-à-vis des citoyens.

Le collège du BP s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation continue de ALGA et donne l'opportunité aux participants d'acquérir des compétences en matière de BP, de démultiplier leur expertise, de partager leurs expériences. Elle est organisée par l'Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA) dans le cadre d'un partenariat entre Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique), ONU-habitat, Enda ECOPOP et l'Observatoire International de la Démocratie Participative en Afrique (OIDP Afrique).

II. OBJECTIFS

La formation vise à renforcer les savoirs (*connaissances*), les savoir-faire (*compétences, aptitudes*) et les savoir-être (*attitudes, comportements*) des facilitateurs et facilitatrices pour les rendre plus efficaces dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du BP dans les villes et territoires. Il s'agira de créer un pool de compétences africaines francophones apte à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs budgets selon une approche de gouvernance centrée sur les besoins des citoyens et une éthique de gestion transparente. Sur ce, une vingtaine de conseillers et facilitateurs sénégalais seront formés, aux concepts, principes, et méthodes du Budget Participatif et bénéficieront d'un accompagnement pour élaborer un plan d'action de réinvestissement des connaissances acquises.

III. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation des conseillers et facilitateurs du BP sera articulé autour de six (6) modules et une vingtaine (20) de séquences répartis comme suit :

Module 1 : Décentralisation et gouvernance locale

1. Décentralisation et contexte des CT ;
2. Finances publiques et fiscalité des CT ;

Module 2 : Introduction au Budget Participatif

3. Définition du BP ;
4. Historique, évolution et panorama du BP ;
5. Dimensions et conditions du BP ;
6. Principes du BP ;
7. Approches, méthodes et étapes d'élaboration et de mise en œuvre du BP ;
8. Etude de cas et expériences ;
9. Acquis et défis des approches de BP ;

Module 3 : Introduction à la facilitation des approches du BP

10. Méthodes de discussion ciblées ;
11. Médiation institutionnelle et sociale ;
12. Méthode de consensus et de vote des ateliers communautaires ;
13. Méthode de planification participative ;
14. Valeurs, attitudes, comportements et éthique du facilitateur du BP ;
15. Plaidoyer et stratégie d'influence ;
16. Elaboration des supports du facilitateur.

Module 4 : Travaux pratiques

17. Organisation des groupes de travail ;
18. Restitution des travaux de groupe ;
19. Mise en situation et ateliers pilotes ;

Module 5 : Certification, évaluation et suivi-post formation

20. Elaboration de plans d'actions ;
21. Réseautage et perspectives de développement ;

IV. APPROCHE PEDAGOGIQUE

Le Cours de Formation des facilitateurs du Collège du BP de ALGA alterne les phases d'apports théoriques avec des exercices pratiques, les travaux de groupes et la mise en situation.

Contenus théoriques : les exposés portant sur différents aspects du thème seront faits par des experts africains ou internationaux reconnus dans leurs domaines de compétence et portant notamment sur la compréhension du BP dans ses principes et conditions de mise en œuvre, les étapes, méthodes, outils du BP, les techniques d'animation des ateliers participatifs et de facilitation du processus.

Travaux pratiques, mise en situation / ateliers pilotes : Ces contenus théoriques sont suivis de débats et complétés par des travaux pratiques afin de permettre aux participants d'avoir une meilleure maîtrise des méthodes et outils de mise en œuvre du BP. Ainsi les participants organisés

en groupes seront amenés à concevoir les fiches techniques d’animation ou de suivi du processus de budgétisation participative et à les dérouler au cours des ateliers pilotes.

Elaboration des plans d’actions : les différents exposés et présentations en plénières aussi bien que des travaux de groupe permettront aux participants d’arrêter un ensemble concret de mesures pour une meilleure promotion et une mise en œuvre efficace du BP, offrant de ce fait l’occasion à chaque participant ainsi outillé d’envisager les solutions adaptées à son propre contexte.

V. DUREE ET LIEU DE LA FORMATION

La session de formation des facilitateurs et conseillers BP se déroulera du **14 au 25 juin 2021** à **Saly Hôtel**.

En raison du contexte particulier de la pandémie de la COVID19, la session se tiendra en respectant les mesures de distanciation.

VI. PUBLIC CIBLE, NOMBRE DE PARTICIPANTS ET MODALITES DE SELECTION

Cette session de formation cible une vingtaine de participants qui seront sélectionnés parmi :

- les Élus locaux et Responsables des services techniques des Collectivités Territoriales ;
- les agents des départements ministériels en charge de la Gouvernance et du développement local ;
- les Responsables des institutions intervenant dans l’appui-conseil aux collectivités territoriales ;
- les Responsables de formation des projets et programmes de développement ;
- les leaders des ONG, OCB et autres acteurs de la société civile ;
- Les pratiquants de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.

Les candidats désirant participer à la formation doivent :

- ✚ Rédiger une lettre de motivation adressée à M. le coordinateur Exécutif de enda ECOPOP;
- ✚ Fournir un CV détaillé accompagné de la fiche d’inscription dûment remplie ;
- ✚ Fournir une attestation de financement de la formation.

Le dossier de candidature doit être envoyé à : ecopop@endaecopop.org ; ou enregistré en ligne sur le site www.oidp-afrique.org **au plus tard le 1^{er} juin 2021**.

Attention : le nombre de place étant limité, nous vous encourageons d’envoyer rapidement votre candidature. Premier inscrit premier servi.

VII. DIPLOME DELIVRE

Au terme de la formation, les participants recevront un certificat d’aptitude à la facilitation des processus du BP. La Certification obtenue à la fin des deux semaines de formation confirme les connaissances théoriques et pratiques attestant les aptitudes à faciliter un processus de préparation et de mise en œuvre du BP. Un suivi post-formation sera assuré par l’équipe pédagogique de enda ECOPOP.

VIII. SUPPORTS DIDACTIQUES

Les participant (e) s bénéficieront des supports didactiques suivants :

- **Manuel de formation en 2 volumes** (Volume 1 : aspects théoriques et conceptuels du Budget Participatif et Volume 2 : méthodologies et approches de mise en œuvre du BP).
- **Guide de facilitation** des approches participatives d’élaboration du BP,

- **Clé USB** contenant plus d'une centaine de documents, les chartes ayant trait au thème, des films et vidéos.

IX. PRISE EN CHARGE

L'atelier se tiendra pendant une douzaine de jours. Les frais d'inscription, supports pédagogiques, pause-café et déjeuner les jours de formation s'élèvent à **1.500.000 FCFA**.

L'hébergement sera à la charge du participant.

X. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Les inscriptions à la session se font auprès de **enda ECOPOP**. Pour toute autre information, merci de contacter :

Secrétariat OIDP-Afrique : Mme Gisèle TAVAREZ, secretariat@oidp-afrique.org,

Tél : +221 33 859 64 11

Mlle Aissatou DRAME, chargée de projet : Dakar – SENEGAL, aissatoud@endaecopop.org

Tél : +221 77 184 80 73